



Procès-verbal du conseil municipal du lundi 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dument convoqué le 19 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente.

Conseillers présents : Madame Aurélie BARLIER et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Yvon DARNE et Jean-Claude TALLOBRE

Absents excusés : Mesdames Christine PEGHAIRE, Françoise DOUBLET, Martine GIRE et Claudine PASTRE

Pouvoir : Mme Claudine PASTRE donne pouvoir à M. Grégory PITOT

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Gilles BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2022.**
- 2- **Délibération : demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et CAP43 communes (Coopération et Ambition Partagée) :**
 - **Dossier 1 : voirie**
 - a) **VC11 : de le RN 102 en traversant Malgascon jusqu'à l'ex RN102.**
 - b) **VC15 : de la RD21 en direction de Marjallat jusqu'au ruisseau.**
 - **Dossier 2 : adressage postal.**
- 3- **Délibération : demande de subvention par l'équipe enseignante de l'école publique de St-Georges d'Aurac pour l'achat des cadeaux de Noël.**
- 4- **Délibération : curage des fossés et pose de caniveaux béton (2 devis pour un montant de 5310 € HT).**
- 5- **Divers :**
 - **Courrier de la Présidente du club « la rose des vents ».**

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2022

Aucune remarque n'étant apportée, le PV de la séance du 03 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 : Délibération : demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et CAP43 communes (Coopération et Ambition Partagée) :

- **Dossier 1 : voirie**
 - a) VC11 : de le RN 102 en traversant Malgascon jusqu'à l'ex RN102
 - b) VC15 : de la RD21 en direction de Marjallat jusqu'au ruisseau
- **Dossier 2 : adressage postal**

Dossier 1 :

Erratum : Pour le point 2 (dossier 1, b) il s'agit de la VC15 : de la RD21 à Mourgeat.

Une estimation des travaux a été réalisée par l'entreprise DELORME-TRAMONTIN :
L'estimation s'élève à 21 675€ HT (soit 26010 € TTC) se décomposant :

- 13 125 € pour Malgascon
- 8 550 € pour Mourgeat.

Possibilité de demande de subvention auprès de la DETR (entre 25 et 30 %) et le CAP43 (maximum 26 000 €).

Pour le CAP43, le montant est trop faible pour pouvoir avoir les 26 000 €. Il est possible de ne pas demander cette aide pour 2023, et le reporter pour 2024, en cumul avec les 26 000€ de 2024, ce qui potentiellement ferait un maximum de subvention de 52 000 € pour 2024.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte de ne demander que la DETR sur ce dossier.

Dossier 2 :

L'adressage des communes de moins de 2 000 habitants est dorénavant rendu obligatoire (loi 3DS (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022)).

Pour monter le dossier DETR, M. le Maire a fait réaliser deux devis. Il propose de prendre le devis le plus élevé pour demander la DETR, soit 11 608 € HT. Pour ce dossier le taux de subvention DETR varie entre 20 et 50% des travaux. Adopté à l'unanimité.

3 : Délibération : demande de subvention par l'équipe enseignante de l'école publique de St Georges d'Aurac pour l'achat des cadeaux de Noël

Comme les années précédentes, M. le Maire propose d'accorder à l'école publique communale une subvention exceptionnelle de 200 €/classe, soit 400 € pour l'achat de cadeaux de Noël.

Adoptée à l'unanimité.

4 : Délibération : curage des fossés et pose de caniveaux béton (2 devis pour un montant de 5 310 € HT)

La commission de chemins s'est réunie et a étudié différents devis pour le curage des fossés. Elle propose d'attribuer un 1^{er} lot à l'entreprise DELORME-TRAMONTIN pour un devis de 4 030€ HT (curage fossés sur STEP Azinières, La Morge et Malgascon, avec pose caniveau béton sur Malgascon), et un 2^{ème} lot à l'entreprise Fabrice ACHARD pour un devis de 1 280 € HT (curage des fossés sur Mourgeat et Soulages).

Adoptée à l'unanimité.

18 : Divers

- Courrier de la Présidente du club « la rose des vents »

Mme Jeanine BEYSSAC, présidente du club « la rose des vents » a adressé une lettre à M. le Maire pour l'informer de sa démission au sein de l'association.

- **Ste BARBE le 10 décembre 2022** : tous les conseillers sont invités à la cérémonie
- **Prochain conseil municipal** : le 19 décembre à 20h00
- **Eclairage à Lhuguenot** : le problème a été signalé au Syndicat Départemental d'Energies 43
- **Au stade municipal** : les travaux de réfection de la production d'eau chaude et les douches ont été effectués. Pour le changement de l'éclairage d'un demi-terrain : en attente de l'Entreprise Electrique.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, et sans d'autres sujets ajoutés, M. le Maire lève la séance à 21h00.

Le secrétaire
Gilles BERINGER

Le Maire
Alain GARNIER